



Certification complémentaire d'histoire de l'Art session 2013

publié le 24/06/2013

Rapport du jury

Descriptif :

Rapport du jury de certification complémentaire d'histoire de l'art - session 2013

Sommaire :

- L'épreuve orale

Certification complémentaire « Histoire de l'Art »

Académie de Poitiers - Session 2013

Rapport du jury

L'épreuve s'est déroulée le 30 avril 2013, au rectorat (division des examens et concours).

Le jury

Deux IA-IPR référents du dossier « histoire des arts » au niveau académique, et un professeur enseignant l'histoire des arts en lycée, coordinateur académique.

Les candidats

Les cinq candidats inscrits ont fait parvenir leur dossier dans les délais.

Trois d'entre eux ont été admis.

Les candidats de l'académie de Poitiers de la session 2013				
DISCIPLINES	Histoire-géographie	Lettres	Education musicale	Documentation
Nombre de présents	2	1	1	1
Nombre d'admis	0	1	1	1

● L'épreuve orale

Les prestations orales se sont révélées de qualité très contrastée. Le jury est amené à souligner, une fois de plus, que certains éléments sont incontournables pour qui veut briguer cette certification complémentaire. On évoquera ici, notamment :

- ▶ une connaissance très ferme des dispositions réglementaires qui cadrent les diverses formes de cet enseignement : parcours optionnels (y compris enseignement d'exploration) en lycée, généralisation pour tous les niveaux du cursus scolaire ;
- ▶ une approche fine des nuances entre les termes utilisés : par exemple, discipline/enseignement, programme/organisation, histoire des arts/histoire de l'art, domaines/champs, objets/œuvres, thèmes/thématiques ;
- ▶ une réflexion approfondie sur les articulations entre approche artistique et approche historique, entre expérience esthétique et découverte/mémorisation de repères culturels, et plus globalement sur la dialectique entre le sensible et le sensé ;
- ▶ une conscience aussi précise que possible des objectifs, sinon des démarches, des disciplines autres que la sienne propre, ne serait-ce que pour donner corps à des proclamations d'interdisciplinarité qui ne doivent pas relever d'un automatisme superficiel.

Ces pré-requis réflexifs sont évidemment d'autant mieux consolidés qu'ils éclairent une expérience pédagogique réelle, et d'une ampleur conséquente. A ce sujet, il faut bien admettre que, même si aucune réglementation ne s'oppose à ce qu'un enseignant débutant sollicite cette certification, celui-ci a fort peu de chances d'avoir acquis d'emblée une conscience claire des enjeux d'un enseignement d'une grande complexité, alors même que bien souvent il est encore incertain (ce qui est tout à fait compréhensible) sur la pédagogie de sa propre discipline.

Le succès à cette certification complémentaire nécessite donc tout à la fois une excellente connaissance des textes réglementaires, une expérience pédagogique de cet enseignement généralisé et une interrogation conséquente sur son sens même dans le cadre du développement, chez tous les élèves, de compétences transversales indispensables à leur formation générale. Il va sans dire que la curiosité historique et géographique, une bonne connaissance des arts ainsi qu'un goût affirmé pour l'expression artistique en général entrent évidemment dans les attendus de l'épreuve. Nous rappelons que l'on trouve sur les sites académiques et nationaux consacrés à cet enseignement beaucoup d'informations de nature à éclairer les postulants, parmi lesquelles des liens vers les espaces numériques adéquats : à chacun d'explorer ces ressources avec persévérance.

Philippe Bazin, président du jury session 2013.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.